

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements : { Un an.....\$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00

H. Beaugrand,
EDITEUR-PROPRIETAIRE

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

ADMINISTRATION.

“ LA PATRIE ”

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'Éditeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....\$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00

Le numéro 1 cent.

BUREAUX DU JOURNAL :

22 & 24 RUE ST. GABRIEL
ANNONCES.

Huit cents la ligne première insertion, et trois cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 7 Mars, 1879.

COURRIER.

Nous tenons à annoncer que l'abonnement à LA PATRIE est strictement payable d'avance. Le journal ne sera adressé qu'à ceux qui se seront soumis à cette règle qui est absolument invariable.

Ne pas oublier que le format du journal sera agrandi dans quelques jours. Dites-le aux amis de la cause libérale.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la circulation de la PATRIE augmente tous les jours et que la distribution actuelle, à Montréal, est beaucoup plus forte que ne l'était celle du « National ». C'est un bon commencement et nous comptons sur nos amis de la compagnie pour augmenter notre circulation dans toutes les paroisses du district de Montréal.

Le « Nord » blessé de l'irrévérence avec laquelle nous avons traité le mémoire Angers-Chapleau termine ainsi un article qu'il nous consacre :

« Nous ne faisons pas un crime à M. Letellier du mauvais français de sa défense; nous savons qu'elle a pu être défigurée par un traducteur maladroit, tout aussi bien que la mémoire de MM. Chapleau, Church et Angers ».

Nous ferons observer à notre excellent confrère de St. Jérôme que nous savions ce que nous faisons quand nous avons parlé du style des documents en question et que les « traducteurs mal adroits » se trouvent dans les bureaux de la « Minerve » :

Nous publions ailleurs une correspondance au sujet du choix que fera bientôt le Conseil Municipal d'un nouveau chef de Police, pour remplacer M. Penton mis à la retraite. Laissant de côté toute préférence politique, nous sommes heureux de pouvoir ap-

puyer la recommandation que fait notre correspondant de la candidature de M. Joseph McGown, avocat, et officier de police. M. McGown nous paraît posséder toutes les qualités qui en feront un chef prudent, brave et possédant toute l'expérience nécessaire pour veiller aux intérêts de la métropole du Canada. — Soit dit sans préjudice aux autres candidatures qui se sont présentées depuis quelques jours.

LA MOTION MOUSSEAU.

M. Mousseau ne manque pas d'intelligence; il l'a prouvé en plus d'une occasion. Mais s'il n'avait pas à son actif des antécédents qui témoignent de la valeur de son jugement, le fait qu'il s'est chargé de présenter à la Chambre la résolution de censure anodine de la conduite de M. Letellier dont il a donné avis serait bien propre à nous inspirer des doutes sur sa capacité intellectuelle. Jamais motion si ridicule n'a été précédée de déclarations si grotesquement solennelles, et jamais le public n'a eu une aussi belle occasion de constater tant d'ignorance chez des hommes politiques réputés instruits des principes sur lesquels repose tout notre système gouvernemental. Jusqu'où l'esprit de parti pris et de convoitise peut-il pousser les hommes? Car, on essaierait en vain de le dissimuler, ce n'est ni le salut de la province ni le maintien de nos institutions qui inquiète messieurs Angers et Chapleau et qui leur a donné ce vertige. Le désir de revenir aux postes d'où ils ont été chassés les occupe seul et les a aveuglés au point de leur faire commettre l'immense balourdise qu'ils sont en train de consommer. Réduit à sa plus simple expression leur raisonnement veut dire qu'en vertu de la clause 59 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord le gouvernement d'Ottawa peut révoquer le lieutenant gouverneur. Or, dans cette clause de notre constitution il n'est pas plus question du gouvernement que du pédicure de M. Thibault. Ce que dit cet article cinquante neuf, c'est que la démission d'un lieutenant-gouverneur ne peut se faire que par l'exercice du « bon plaisir » du gouverneur général. Par conséquent le droit de révocation est une prérogative de la couronne à laquelle ni le ministère ni le parlement ne peuvent toucher. Le gouverneur seul, comme nous l'avons amplement démontré, a le droit de forcer M. Letellier à donner sa démission. La motion Mousseau ne implique-t-elle pas ce droit au gouverneur, et bien qu'elle n'aurait aucune portée même si elle était votée unanimement cent fois de suite par la Chambre des Communes et par le Sénat, elle n'en comporte pas moins une injure intentionnelle au représentant de Sa Majesté dans le « Dominion ». Ces grands défenseurs du principe monarchique sont les premiers à méconnaître ce principe dans notre état de société, et si on les en croyait le souverain ne devrait être qu'une figure d'apparat utile tout au plus pour englober les sommes énormes nécessaires à l'entretien de sa cour et de son entourage. Ces ab-

surdités ne sont plus de saison. Les Anglais, gens pratiques, se seraient bientôt débarrassés de ce vain appareil de souveraineté dérisoire s'ils s'étaient aperçus qu'elle ne constitue pas la pondération nécessaire des pouvoirs de l'état. M. Letellier a démontré de la façon la plus pratique l'utilité des prérogatives royales, et nous sommes certain que le marquis de Lorne, si on lui demande le renvoi d'office de M. Letellier en s'appuyant sur la résolution Mousseau, ne laissera pas échapper cette occasion de sanctionner, par son refus, la constitutionnalité indéniée de l'acte de deux Mars et l'inviolabilité du lieutenant-gouverneur.

Que ceux de nos amis que le tapage fait par nos adversaires aurait pu émouvoir calment leurs appréhensions. M. Letellier ne sera pas révoqué, et M. Mousseau en sera pour le ridicule de la résolution dont il se fait maladroitement le moteur.

NOTES POLITIQUES.

On lit dans la « Gazette de Sorel » : Quant à M. Mathieu, nous avons peine à croire que le parti conservateur oublie sa dignité jusqu'au point de nommer un pareil homme juge.

Cependant, si M. Langevin le veut, cette nomination sera imposée au District de Richelieu ! Hélas ! qu'est-ce que ce district a donc fait pour mériter une aussi humiliante et désastreuse punition !.....

On le sait, la politique, pour M. Langevin est, avant tout, une affaire pour lui et pour sa famille.

Pour lui, la patrie, c'est lui et les siens ! Voilà pourquoi nous pensons que M. Mathieu a une chance d'être fait juge !

M. Langevin étant le chef du Bas-Canada, la discipline obligera le parti conservateur à subir la diète de l'homme aux \$32,600 qui nommera juge à Sorel, l'homme aux \$20,000 son parent, « Arcades ambo ! »

Nous disions, il y a quelque temps que M. Mathieu voulant être nommé juge à Sorel, avait fait l'impossible auprès du parti libéral pour obtenir cette position et nous ajoutions : « qu'il le nie s'il l'ose. » Il n'a rien répondu et pour cause.

Nous posons aujourd'hui en fait : 1o. Que M. Michel Mathieu, M.P., dans les moments critiques laissait soudainement son siège, dans le but, évidemment, d'exploiter la situation. Cela n'a pas besoin de preuves, car nous pensons que le parti conservateur est convaincu de la chose.

2o. Que M. Michel Mathieu, a demandé au parti libéral la place de juge à Sorel et qu'il voulait l'avoir absolument.

Que M. Michel Mathieu nie la deuxième proposition s'il l'ose et, pour lui en faciliter les moyens, nos colonnes lui sont ouvertes, pour sa défense. Mais il ne l'osera pas !.....

Si, malgré cela, M. Langevin nomme M. Mathieu juge à Sorel, et nous pensons bien qu'il le nommera, le grand parti conservateur aura baissé de plusieurs coudées dans l'opinion des gens honorables et sensés qui le

composent et, comme c'est la majorité, nous aimons à le croire, le règne de M. Langevin sera, pour le parti, un règne néfaste !

Quelle va être la taxe sur la vaiselle ?

Il paraît certain que M. Osler, avocat, va remplacer sur le Banc de la Cour des plaids communs d'Ontario, M. Gwynne promu à Cour Suprême.

On dit qu'un sénateur conservateur éminent a écrit à un de ses collègues qu'il était regrettable que les membres du gouvernement eussent promis de donner la protection. Ce sénateur est intéressé à la prospérité du grand-Tronc et il fait observer que le droit qu'on se propose de mettre sur le charbon sera désavantageux à cette compagnie.

On espère que M. le sénateur Howlan va recouvrer la vue.

L'affaire Letellier ne viendra pas devant la Chambre avant mardi.

Les Annulations de Ventes de Terres de la Couronne.

(de l'Événement.)

I

SUITE.

C'est en vertu d'une loi passée en 1872 par les conservateurs malgré les protestations de nos amis, que le Commissaire possède ce pouvoir extraordinaire. Il y a même plus encore : d'après cette loi de 1872 le Commissaire pouvait révoquer ainsi la vente d'une terre sans donner aucun avis au colon. Mais à la dernière session, M. Langelier a fait passer une loi qui, conformément à ce que demandaient les libéraux en 1872, oblige le Commissaire à donner 60 jours d'avis au colon avant d'annuler sa vente. Cet amendement opère d'une manière si satisfaisante, que, depuis qu'il est en force, il n'y a pas eu une seule plainte contre les cancellations opérées avec les formalités qu'il exige. Les annulations de vente dont on se plaint ont toutes eu lieu en vertu de la loi de 1872.

II

Voilà pour la loi. Quant à sa mise en pratique, nous sommes prêt à établir une comparaison entre le régime conservateur et le régime libéral. Sous les commissaires conservateurs, on a dépossédé de vrais colons établis sur leurs terres, pour les punir d'appartenir au parti libéral. Nous pourrions en citer une foule d'exemples; nous nous contenterons d'en mentionner deux qui sont venus à la connaissance de la Législature; nous voulons parler du cas de Bouffard, de Montminy dans le comté de Montmagny, chassé de sa terre pour avoir soutenu M. Fournier en 1871, bien qu'il vécut sur sa terre avec sa famille, et du cas des colons de Jersey, dépouillés de leur terre parce qu'ils avaient voté pour le candidat libéral dans le comté de Beauce.

Nous défions nos adversaires de ci-

ter, non seulement un seul cas où M. Langelier ait annulé la concession faite à un colon à cause de sa couleur politique, mais un seul cas où il ait traité un colon libéral autrement qu'un colon conservateur.

Quant aux annulations de ventes dont on se plaint, voici dans quelles conditions elles ont eu lieu. Un des plus grands, sinon le plus grand obstacle à la colonisation, se trouve dans le fait que certains spéculateurs achètent, sous différents noms, d'immenses étendues de terres propres à la culture, sans aucunes intentions de s'y établir. Ils choisissent ainsi les meilleures terres dans chaque township mis en vente, paient leur premier versement, lequel n'est qu'une bagatelle, et ne font aucun ouvrage sur ces terres. Lorsque la colonisation commence à se porter dans le township, que la valeur des terres a été augmentée par les travaux des vrais colons, ceux qui veulent avoir des terres pour s'établir sont obligés de s'adresser à ces spéculateurs, qui les leur font payer deux et trois piastres de l'acre alors qu'elles ont coûté 20 à 30 cents.

Lorsque M. Langelier est entré au Département des Terres, il y avait des centaines de mille acres ainsi détenus par des spéculateurs au grand détriment de la colonisation. Beaucoup de ces terres étaient situées dans la région où l'on a trouvé des mines de phosphate. M. Garneau, dans le but de faire rentrer ces dernières dans le domaine public, afin de les rendre comme terres à phosphate, ordonna une inspection qui fut faite dans le cours de l'hiver dernier par un M. Currie. M. Currie fit, pour chaque lot de terre, un rapport indiquant la date de la vente qui en avait été faite, et l'état dans lequel il se trouvait lors de la visite. Son rapport fut présenté peu de temps après l'entrée de M. Langelier en office. M. Langelier, sans s'occuper de la couleur politique des acheteurs, révoqua sans distinction les ventes de tous ceux qui n'avaient pas rempli les conditions voulues par la loi, et qui n'habitaient pas leurs terres. Car, quant à ceux qui les habitaient, pas un n'a été évincé de sa terre, même s'il ne s'était pas conformé à la loi d'une manière complète.

Lorsque les annulations ont été connues, un grand nombre de plaintes ont été portées au Département. Les unes fondées sur ce que M. Currie s'était trompé, les autres, et c'est le plus grand nombre, fondées sur ce que les colons n'avaient pu se conformer à la loi. M. Langelier a personnellement, pris connaissance de ces plaintes, et nous mettons les adversaires au défi de préciser un seul cas dans lequel il ait refusé d'y faire droit, lorsqu'il s'est convaincu qu'il avait affaire à un colon de bonne foi qui, par pauvreté ou autrement, n'avait pas pu remplir les conditions fixées par la loi. Il est même arrivé des cas où il a rendu les terres à de pauvres colons qui ensuite les ont vendues pour une bagatelle à des spéculateurs. Ceux-ci souvent se servaient du nom des colons qu'ils voulaient dépouiller.

A continuer.

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 6.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hrs. Après les affaires de routine, M McDonald, (Cap Breton,) demande l'autorisation d'employer un sténographe au comité d'immigration et de colonisation.

Après de courtes observations de sir John et de M. Mackenzie, la motion est adoptée.

M. Girouard (J.-Cartier,) propose un bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Banque Jacques-Cartier.

Sur motion de sir John A. Macdonald, les noms de MM. Mousseau, Hesson, Weldon et Guthrie sont ajoutés à la liste des membres du Comité des Banques et du Commerce, et ceux de MM. Houde et Laurier à la liste des membres du Comité des Comptes Publics.

M. Macdonald (Pictou,) présente le rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers.

M. Cockburn (Westmoreland) présente un bill pour amender l'Acte concernant le chemin de fer intercolonial.

M. Ryan demande si c'est l'intention du gouvernement de présenter une mesure générale au sujet de la colonisation des terres du Manitoba.

Sir John—Le gouvernement s'occupe de cette question.

M. Domville demande si c'est l'intention du gouvernement de faire juger des pétitions d'élection qui sont, depuis longtemps, devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick.

Sir John—Le gouvernement n'a aucun moyen d'intervenir en pareille matière—C'est aux parties à s'arranger avec les tribunaux.

M. Mills demande si c'est l'intention du gouvernement de présenter, durant cette session, un bill confirmant les limites entre Ontario et les Territoires du Nord-Ouest, telles que fixées par les arbitres.

Sir John—Le gouvernement s'occupe sérieusement de cette question.

M. Weldon reprend le débat relatif à la démission du Capt. Purdy.

MM. Bowell, Mackenzie, Kirkpatrick et Huntington parlent longuement à ce sujet et ce dernier prouve qu'une injustice notoire a été faite à cet officier en le destituant sans raison.

M. McCarthy propose la seconde lecture de son bill concernant le jugement des élections contestées.

En proposant la seconde lecture de ce projet de loi, dit-il, je désire appeler l'attention de la Chambre sur l'importance d'abrèger les lenteurs de la procédure actuelle dans les causes d'élections contestées. Les procédures devant un comité de la Chambre étaient moins longues autrefois. Il est nécessaire d'augmenter le nombre des juges devant lesquels ces causes peuvent être plaidées, de manière à éviter les délais. Je propose la nomination d'un juge de la Cour suprême et de deux juges provinciaux. En dernier ressort, on pourrait appeler à la Cour Suprême des jugements de ce tribunal. Je demande aussi que les pétitions soient certifiées sous serment. J'espère que ce bill deviendra loi, pendant la présente session.

M. Baker—Cette mesure est importante et si l'on veut se convaincre de la nécessité d'une réforme, il suffit de constater combien s'accroissent peu les décisions des différents juges dans les causes d'élections contestées.

Après quelques observations de MM. Cameron, McIves et Casey, la Chambre s'ajourne jusqu'à 7 hs 30m.

SEANCE DU SOIR.

La discussion du bill de M. McCarthy est reprise.

Après quelques observations de MM. Kirpatrick et Drew.

M. Mousseau prend la parole et après quelques pourparlers, le débat est remis.

M. de Cosmos demande quelques documents relatifs aux pêcheries de la Colombie Britannique. Adopté.

M. Currier demande la correspondance relative à la mesure prise par le gouvernement des Etats-Unis et interdisant aux navires canadiens la libre navigation des canaux américains et de la rivière Hudson.

Cette motion donne lieu à une vive discussion au cours de laquelle on a parlé de protection, de libre-échange, de tarif, de politique nationale, etc.

Et la Chambre s'ajourne à 10 hrs. 30 m.

SENAT.

Ottawa, 6.

Le Sénat s'assemble à 3 hrs.

Après les affaires de routine.

L'hon. M. Campbell présente un bill intitulé : " Acte concernant le recensement."

Ce bill est lu une première fois et la seconde lecture est fixée à jeudi prochain :

L'hon. D. L. MacPherson présente le premier rapport du comité des débats recommandant l'adoption du contrat pour rapporter et publier les débats du Sénat.

Après quelque discussion le rapport est adopté.

L'hon. M. Bellerose propose la nomination d'un comité spécial chargé de considérer l'opportunité de discontinuer la traduction des documents relatifs à la commission des pêcheries, de Halifax, sauf les parties les plus importantes de ces documents.

La motion est adoptée et le Sénat s'ajourne à 4 hrs.

PETITES NOUVELLES.

—L'extension de la terrasse Dufferin jusqu'à la citadelle, à Québec, sera terminée, dit-on, dans quelques jours.

—Le montant des recettes de la douane perçues à Ottawa pendant le mois de février, s'est élevé à \$23,000.

—Le conseil-de-ville de St. Jean, N.-B., a décidé de ne pas réduire les salaires du Maire, du Greffier et du Recorder, mais a opéré une réduction de \$200 sur celui de l'Inspecteur du havre.

—Mgr. l'archevêque Purcell des Etats-Unis, qui est endetté pour la somme de cinq à six millions de francs, a reçu permission du Cardinal McCloskey de faire des collectes dans les Eglises de New-York, pendant la semaine de Pâques, afin de l'aider à sortir de ses difficultés.

—Mardi soir, un homme de police de New-York aperçut une femme nue se promenant dans les rues de la ville. Croyant avoir affaire à une somnambule, il s'approcha de la promeneuse lorsqu'elle tomba morte à ses pieds. On dit que cette malheureuse était adonnée à l'intempérance.

—Des pirates chinois se proposent d'attaquer Hong Kong.

—Le Grand Duc Nicholas de Russie est dangereusement malade.

—La Russie menace d'avoir maille à partir avec la Chine, car celle-ci se prépare à attaquer les troupes russes.

—Des pêcheurs de Berek (Pas-de-Galais), étant en mer et fort au large, furent très surpris de voir un bateau de pêche en pleine mer, dont la mar-

che était des plus étranges. Il virait sous le vent dix fois de suite; son allure était désordonnée et tout à fait folle.

On mit le cap sur le bateau, et, en l'accostant, que vit-on? Huit malheureux matelots gelés à leur banc et morts de froid.

Ce bateau sans voiles, promenant ses morts avait quelque chose de lugubre fantastique. Sans dire mot, on prit ce cercueil flottant à la remorque et on le conduisit à Etaples. Il est probable que ce bateau qui venait d'Equitem, près Boulogne, avait été entraîné au large par la tempête des vents d'est, il y a quelques jours. Dans l'impossibilité de regagner la terre, ne pouvant plus bouger, les pauvres gens seront morts les uns après les autres.

—Dernièrement à l'opéra italien de St. Pétersbourg, après le second acte de « Faust », le Czar de Russie est allé sur la scène pour féliciter Mme Albani. (la célèbre prima dona canadienne dont le nom véritable est Emma Lajeunesse). Un tel honneur est sans précédent dans les annales de l'opéra italien en Russie.

—Le Révd. S. M. Bray, pasteur de l'Eglise Presbytérienne de Glen's Falls, N.-Y., exhibait à sa femme mardi soir un pistolet d'un genre nouveau, lorsque le coup partit accidentellement et la blessa à la tête. M. Bray, fou de terreur et croyant qu'il l'avait tuée, se dirigea le pistolet vers lui et pressa la détente. Les blessures ne sont pas dangereuses.

—Eberhard Faber, de New-York, le célèbre fabricant de crayons, est mort dimanche à l'âge de 56 ans.

CORRESPONDANCE.

On se demande pourquoi, M. le Rédacteur, la presse de Montréal, après avoir discuté la question de la nomination du nouveau chef de police, se tait maintenant à ce sujet. N'est-il pas temps plus que jamais de faire connaître les candidats qui ont des droits à cette charge importante?

On a mentionné dans tous les journaux les noms de MM. le capitaine Labelle, et L. de Salaberry et J. McGown avocats. On avait aussi parlé de promotion dans le corps même de la police, mais ce plan n'a pas été trouvé praticable.

Il n'est donc plus question maintenant que de nommer à ce poste un homme qui soit qualifié sous tous les rapports.

Des trois messieurs que je viens de nommer, je ne vois que M. McGown qui puisse prétendre à cette charge; il est le seul qui réunisse toutes les qualités qui font un bon chef de police. Car outre l'expérience qu'il a acquise comme militaire, il possède la connaissance des lois municipales, civiles et criminelles, connaissance essentielle pour un bon chef de police.

M. McGown a été officier de police sous le chef Penton pendant plus de trois ans, d'où il a été promu à la charge de secrétaire du comité des chemins. Il a rempli cette dernière charge aussi pendant plusieurs années et n'a résigné que pour pratiquer comme avocat à Montréal.

Je ne crois pas que parmi les aspirants il en soit aucun qui puisse avoir les mêmes qualifications, jointes à l'honorabilité, l'intelligence et le savoir que possède M. McGown.

UN CITOYEN.

CLUB NATIONAL.

C'est grâce à un malentendu que la porte de la salle du Club National n'a pas été ouverte vendredi.

Il y aura séance ce soir au lieu ordinaire des réunions No. 89 rue St. Jacques.

Lecture et discussion.

La séance commencera à 7½ heures précises.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR

CHRONIQUE LOCALE.

—Le rapport de l'inspecteur de la cité est terminé et contient des informations très intéressantes.

—Hier après-midi une députation composée de MM. Sharpley, Mussen et Harper a rencontré l'inspecteur de la cité et lui a demandé d'enlever l'épaisse couche de neige qui couvre la rue Notre-Dame. M. Ansley répondit qu'il n'avait pas à sa disposition une forte somme d'argent, mais qu'il ferait tout en son pouvoir pour faire enlever cette neige au plus tôt.

—ELEXIR D'ANANAS. L'ananeïne, liqueur de dessert hygiénique et raf raffiné saine fabriquée par D. Dulin, distillateur à Bordeaux et à vendre par Riendeau & Racine, au Sazerac, 299 rue Notre-Dame. —1 m.

—Une quantité de tabac volé et que l'on a trouvé dernièrement dans le magasin de Teish et Nehmer, sur la rue Craig, vient d'être réclamé par les propriétaires MM. T. M. Bryson et Cie., dont le magasin situé sur la rue Wellington a été enfoncé il y a quinze jours. Hier soir les cautions de Teish et Nehmer ont retiré leur cautionnement et les accusés ont été mis sous verroux.

—Les examens de la faculté de droit de l'Université McGill ont commencé hier.

—Les funérailles de M. Thomas O'Hara qui a été tué mardi soir, sur le Grand-Tronc, près de Wales, Ont., ont lieu cette après-midi.

—Hier après-midi vers trois heures et demie une alarme a été sonnée de la boîte 48 pour un commencement d'incendie qui venait de se déclarer dans une maison de la rue St. Antoine. Les dommages sont insignifiants.

—EUREKA, fleur de fine champagne, la plus hygiénique et la plus digestive des liqueurs préparées par J. Fiton aîné et J. Nouvialle, à Bordeaux, France, et à vendre par Riendeau & Racine, au Sazerac, 299, rue Notre-Dame.—1

—De nouvelles dépositions ont été faites en Cour de police contre Teish et Nehmer, marchands, accusés de recel. On a découvert que le nommé D. Sterne de Cornwall, à qui les marchandises étaient adressées, n'est autre que Nehmer qui se servait de cet alias pour mieux accomplir ses desseins.

—Hier matin le cheval de M. Rafferty, épicier, rue Murray, a pris les mors aux dents sur le Carré Chabillez et après avoir parcouru la rue St. Maurice à une allure effrayante est venu s'abattre dans un tas de neige au pied de la rue McGill. Le véhicule a été mis en pièces mais le cheval ne s'est fait aucun mal.

—Hier après-midi les membres du Conseil de Ville ont tenu un caucus dans le but de former les comités pour l'année 1879. Voici la liste :

FINANCE.—Nelson, président; Grenier, Généreux, Greene, Mullin, Martin, Childs.

EAU.—Donovan, président; Holland, Proctor, Gilman, Robert, Laurent, Jeannotte.

CHEMINS.—Laurent, président; Hagar, Gauthier, Hood, Robert, Kennedy, Proctor.

MARCHES.—Holland, président; Gauthier, Mooney, Hagar, Lavigne, Allard, Mullin.

POLICE.—Grenier, président; Lavigne, Mooney, Wilson, Hood, Kennedy, Hagar.

ECLAIRAGE.—Généreux, président; Watson, Greene, Thibault, Childs, McShane, Dubuc.

FEU.—Hood, président; Lavigne, Dubuc, Watson, Kennedy, Greene, Thibault.

HOTEL-DE-VILLE.—Robert, président; Holland, Gilman, Wilson, Généreux, McShane, Jeannotte.

COMITES SPECIAUX.

PARCS.—Wilson, président; Dubuc, Gilman, Allard, Thibault, Watson, McShane.

SANTE.—Childs, président; Généreux, Allard, Proctor, Mooney.

IMPORTATION NOUVELLE.—Nous avons reçu 753 caisses de nouveaux chapeaux pour le printemps que nous vendrons à très-bas prix. Ainsi les acheteurs feront bien de visiter le grand magasin du bon marché de Champagne & Cie., no. 618 rue Ste. Catherine, à l'enseigne du Buffalo.

—Sir Harry et Lady Burrard sont descendus à l'hôtel Windsor.

—L'enquête sur la mort de M. M. James Pagan et Robert Rogers les malheureuses victimes de l'incendie de la pointe St. Charles, s'est terminée hier soir et le verdict suivant a été rendu par le juré : " Que les défunts, James Pagan et Robert Rogers sont morts d'une manière purement accidentelle et que le dit Robert Rogers a trouvé la mort en voulant sauver la vie de James Pagan; et que l'incendie, dans l'opinion des jurés, a été purement accidentel. Les jurés recommandent à la Corporation de la Cité de Montréal de faire placer une borne fontaine au coin des rues Richmond et Wellington, en la Cité de Montréal. (Signé) Henry Stephen Lomas et 13 jurés. Les funérailles de M. Rodgers ainsi que celles de son ami Thomas O'Hara qui a été tué presque à la même heure en Haut-Canada, ont eut lieu cette après-midi.

—Il y a deux jours les directeurs de la Banque d'Hochelega ont découvert que leur caissier M. J. S. Paquet, suivant l'exemple de tant d'autres, s'était pris de la fièvre des spéculations et avait puisé dans le coffre de la Banque pour s'aider dans ses projets. On fit l'examen de ses livres et on constata un déficit d'environ \$80,000. Afin de s'assurer des garanties que le défalcaire pouvait fournir, il fut résolu, à une assemblée des créanciers, mercredi soir, de le faire arrêter. L'arrestation fut opérée durant la nuit, et M. Paquet a passé la journée d'hier dans le bureau privé des détectives à la station centrale de police, en compagnie d'un ou deux officiers. Le montant détourné est évalué à \$80,000. Un des employés de la banque dit que cette institution ne perdra rien, parce qu'elle a en sa possession une garantie de \$10,000 de la " Canada Guarantee Co." et qu'en outre M. Paquet est riche et possède un grand nombre de propriétés de valeur. La banque va faire une réclamation contre tous les biens de l'accusé et s'ils suffisent pour couvrir le montant des détournements, l'affaire en restera là, mais si, au contraire on est forcé de recourir à la " Guarantee company " pour combler le déficit, la poursuite aura lieu. Le même employé dit que M. Paquet a spéculé sur les terres à phosphate, qu'il en avait achetées une grande quantité de M. Goldring de Templeton, et que la banque possède le titre de ces terres comme garantie. Plusieurs personnes prétendent que M. Paquet n'a pas dépensé \$80,000 en spéculations sur terres à phosphate et que la valeur des terres achetées de Goldring s'élève à \$10,000 au plus.

NE LISEZ PAS CECI.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

—Voici quelques détails sur la mort de l'infortuné Amable Gauthier, que nous annoncions avant-hier. Le défunt travaillait en compagnie de plusieurs autres hommes à la gare de Ste. Rose et avait coutume d'attendre tous les samedis le passage du train pour revenir à Montréal. Samedi dernier comme il faisait très froid les hommes se mirent en marche pour se rendre à la station suivante située à quelques milles de là, où ils pourraient se réchauffer près d'un bon poêle.

Quand ils furent arrivés près du premier pont, un des hommes entendit le sifflet de la locomotive et avertit Gauthier de se tenir sur ses gardes, mais celui-ci répondit " Nous avons encore du temps suffisamment." La neige qui couvrait les lisses étouffait le bruit des roues et comme la locomotive avait une charrue à neige en avant d'elle ils ne virent pas la lumière projetée par la

lampe à réflecteur. La petite troupe cheminait toujours mais Gauthier et un autre étaient encore sur le pont lorsque la locomotive venant d'en arrière les prit à l'improviste. Le compagnon de Gauthier eut juste le temps de sauter hors de la voie et cria à son ami de se sauver, mais celui-ci plus âgé et moins agile que son compagnon fut enlevé par la charrue à neige et transporté à un quart de mille plus loin. Dans l'intervalle des hommes qui avaient pris les devants s'étaient rangés pour laisser passer le train et n'avaient pas vu le malheureux Gauthier enfoui sous la neige en avant de la charrue. Ils continuèrent leur route et trouvèrent le cadavre près du second pont où la locomotive l'avait jeté.

Ils ne reconnurent pas d'abord leur ami dans ce cadavre ensanglanté et recouvert de neige, lorsque l'homme qui était avec Gauthier et avait été témoin de l'accident arriva à la hâte et leur annonça la triste nouvelle. Le corps de l'infortuné a été apporté à Montréal et confié à M. Hénauld, gendre du défunt.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYÉS, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Bulletin Telegraphique.

FRANCE.

Louis Blanc, Clémenceau et autres députés radicaux ont proposé d'indemniser les victimes du coup d'état de 1852.

ALLEMAGNE.

Le comité sur le budget a réduit de deux millions de marcs les estimés de la marine.

Von Falkenbeck, président du Reichstag s'est montré offensé du dernier discours de Bismarck et a résolu de résigner. Il a été engagé à demeurer en charge par les chefs de tous les partis, qui lui ont signifié leur intention de le réélire.

Hier durant le débat sur le bill de Bismarck pour la discipline de la chambre, le Vice-président du Reichstag, Baron Staffenberg, a parlé en termes sévères de ce bill et a demandé à la Chambre de le rejeter.

ESPAGNE.

Il est probable que le général Martinez Campos et le Senor Canovas del Castillo feront partie du nouveau ministère. On dit que le général Blanco sera nommé Gouverneur de Cuba.

RUSSIE.

Le gouvernement a découvert une conspiration montée dans le but de délivrer les prisonniers Nihilistes et a la preuve que ces individus ont en vue des projets révolutionnaires.

Tribunaux.

RECORDER

Trois prisonniers ont comparu ce matin devant le Recorder.

John Cole, 17 ans, et Michael McLaughlin, 20 ans, charretiers, pour avoir abandonné leur voiture, \$1 ou 8 jours, chacun.

Antoine Brabant, 48 ans, cultivateur pour avoir conduit son cheval à une allure immodérée sur la rue St. Henri, \$10 et les frais ou 30 jours.

Son Honneur s'occupe ensuite des causes suivantes.

James Stewart pour avoir enlevé la neige du toit d'une maison après neuf heures, a. m., jugement pour les frais, \$1,60.

Odilon Lessard pour avoir gardé des liqueurs enivrantes pour les vendre et ce, sans être licencié, plaide coupable et est condamné à \$20 d'amende ou 3 mois.

SESSIONS SPECIALES.

Devant Son Honneur le juge Dugas. Mathilda Richer, trouvée coupable de tenir une maison de débauche, 6 mois de prison.

Malvina Vincent, pensionnaire de cette maison, 3 mois.

Joseph Leclair, trouvé dans une maison de désordre, \$10 et les frais ou un mois.

Devant Son Honneur le juge Desnoyers.

Jean Bte. Maranda, vente de liqueurs alcooliques sans licence, \$95 et les frais ou 3 mois.

Nous sommes en mesure d'annoncer dès aujourd'hui que nous agrandirons dans quelques jours le format de la PATRIE.

Nous désirons qu'il soit bien entendu que nous ne pouvons accepter pour publication aucune communication ne portant pas de nom responsable.

ARRIVAGES.

HOTEL DU CANADA.

H. Massé, St. Jérôme; Jos. Riendeau, do; Mrs. Marie Paterson, Boston; B Tremere, Manchester; Melle. Marie Louise Laroche, Boston, Mass; F. Penna, Québec; A. Collette, St. Jean-Baptiste de Rouville; E. Goulet, St. Hilaire; Joseph Pont, Toronto; T. D. Latour, Lanoraie.

HOTEL RICHELIEU.

F. Francis, Québec; F. Paquette, Paquetville; J. B. Daly, St. Hyacinthe; E. Brissette, Ottawa; A. P. Gareau, St. Jean; Z. C. Langelier, do; Dme. G. G. Gaucher, Ste. Geneviève; Mme. N. Papineau, St. Thimothé; Louis Jos. Papineau, do; Frank Reeves, Toronto; W. C. Wheeler, St. Dominique; H. Diamond, Ottawa; P. Dolbec, St. Anne; A. Lusignan, Hull; I. McGowan, Ottawa; J. Smith, St. Alphonse; F. P. Jones, Québec; N. Fortin, do; C. Labrecque, Toronto; J. H. Dubuc, Ottawa.

Bureau Demande.

On demande un petit bureau d'un seul appartement pour une agence de collection. S'adresser au bureau de LA PATRIE, 22 St. Gabriel.

FARINE PREPAREE POUR les PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

BRODIE & HARVIE

Coin des Rues Craig et Bleury. 6 Mars 1879.—a a

Acte de Faillite de 1875 Et ses amendements.

Dans l'affaire de FRANCEUR & GILROUX, de la cité de Montréal.

FAILLIS.

Le syndic soussigné vendra par encaissement public, à tant dans le dollar, suivant l'évaluation de l'inventaire, à la place d'affaires des faillis No. 371 rue St. Laurent, Montréal, jeudi le 29^e jour de Mars, 1879, à 11 heures, A.M., l'actif de la faillite plus haut mentionnée, savoir:

Stock de Marchandises Sèches, évalué à.....	\$15,811.00
Garnitures de magasin, coffre-fort, etc.....	512.65
Livres de compte.....	9,695.89
	\$26,020.44

Le stock et les livres de compte seront vendus séparément.

Les conditions seront spécifiées le jour de la vente. Le magasin sera ouvert pour examiner le stock MARDI le 18, MERCREDI, le 19 et JEU. I. le 20 jusqu'à l'heure de la vente. On pourra obtenir toute autre information en s'adressant au soussigné.

ARTHUR M. PERKINS, Syndic.
BENNING & BARSALOU, Encanteurs.
Bureau de Perkins Fulton & Perkins, 60 Rue St. Jacques, Montréal, 5 Mars 1879.

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

TEMPS DUR.

On vend le " Courrier français " à 10 CENTS cette semaine chez FISHER, bureau de timbres postes, 123 rue St. François-Xavier.

Ade'ard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
60 Place Jacques-Cartier 60
MONTREAL.
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
Syndics officiels pour la ville et le District de Montréal.

BUREAUX: 64 & 66 RUE ST. JACQUES
Montréal.

L. JOS. LAJOIE, Syndic pour Montréal,
C. O. PERRAULT Syndic pour le District
Montréal.

D. SEATH, Commissaire C.S., et
comptable.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault,
NO. 250 RUE ST. PAUL,
MONTREAL.

LIVRES DE PIETE.

" Anges Conducteur " différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00
" Formulaires de Prières " différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.
" Manuel Complet " par Goffiné, reliure anglaise, 731 pages in-18, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Evangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Evangile du jour. Prix, \$1.00.
" Imitations de Jésus-Christ " de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00.
" Journées du Chrétien " de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60 75 cts.
" Manuel de Piété " à l'usage des élèves du Sacré-Cœur, in 18, 804 pages, tranche marbrée \$1.00, dorée \$1.25.
" Miroir des Ames " in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts.
" Paroissiens " de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.
" Recueil de Prières " par Mme la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00.
" Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge " par St. Alphonse de Liguori, in-32, tranche marbrée 40 cts., do., dorée 60 cts.

Ces volumes seront expédiés par la malle franco-de-port, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour école, cartes à jouer, articles religieux, bon choix de littérature etc, etc.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault,
250 Rue St. Paul,
Vis-à-vis la rue St. Vincent, Montréal

Chemin de Fer Q.M.O. et O. AVIS

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents,

plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St Gabriel.

CHAS. MEUNIER

Epicerie, Vins et Liqueurs
En Gros et en Détail

A U N O. 35

Coin des Rues St. Dominique et Vitre, Montréal.

Dans les prémisses adjoignant cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poisson, Légumes, etc., enfin tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

HOTEL DU CANADA

Rue St. Gabriel
Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.

PRIX :

DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR, AIME BELIVEAU, Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes des Etats Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur naturelle. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT

Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous es prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

AU GRAND VATEL M. DUPEROUZEL CAFE RESTAURANT

Specialité de Cafe français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

SOCIETE DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Société pour la réception du rapport annuel, l'élection des directeurs, le tirage de la 222^e appropriation de la première émission et de la 164^e appropriation de la seconde émission et toute autre affaire qui y sera soumise, sera tenue Lundi, le 10 Mars prochain, à 8 heures P.M., dans les salles de l'Institut Canadien, No. 111, rue Notre-Dame.

ALF. BRUNET, Sec.-Trésorier.

Montréal, 1er Mars 1879 10 f

Departement des Terres de la Couronne.

Québec, 23 Janvier 1879.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieut nant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 20 Janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois :

Il est strictement défendu à toute personne, hormis qu'elle ait obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne ou de ses agents, de s'établir ou d'abattre du bois sur des lots dans des territoires non arpentés, ou sur des terres arpentées qui n'ont pas encore été offertes en vente, ou d'abattre du bois marchand sur icelles terres situées dans les limites de cette province, et formant partie des limites pour lesquelles des licences pour la coupe du bois ont été accordées; le dit bois étant la propriété exclusive des porteurs des dites licences qui ont le droit exclusif d'intenter des poursuites contre toute personne ou personnes qui enfreindront cet ordre.

F. LANGELIER, Commissaire des Terres de la Couronne.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit :
Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.
Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.
Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelega à 5.30 P.M.
Le train de St. Jérôme à 7 A.M.
Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.
Bureau général: 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Mechanic's Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT, Surintendant.

C. A. STARK, Agents général du fret et des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 17 Février Les trains circuleront sur cette division comme suit :

Départ d'Hochelega. Arrivée à Québec. Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m. " mixte: 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.

RETOUR.

Départ de Québec. Arrivée à Montréal. Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m. " mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelega.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelega et du Mile-End.

J. T. PRINCE.

Agent proposé au transport des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service regulier.—Vitesse et securite. De Montreal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POPULAIRE et pour le service plus regulier des malles, il a été décidé de

Reprendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la malle laisseront Hochelega pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M., et 4.45 P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelega pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M. Ottawa.

C. A. SCOTT, Surintendant général.

JODOIN & CIE.,

Manufacturiers de
POELES, PELLEES, ETC.
Bureau et magasin
No. 309 RUE ST. PAUL, MONTREAL.
Succursale
NO. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN D'UN PERE.

VII

SUZANNE NORMIS.

Suite.

—Positivement; j'aime trop ma fille pour l'exposer à rencontrer dans la vie des obstacles que j'aurais pu lui éviter.

Je ne crois pas que madame Gauthier m'eût compris, mais elle me remercia avec tant d'effusion que je crus qu'elle allait m'embrasser.

—Et mademoiselle de Haags, qu'allez-vous en faire? lui dis-je pour l'apaiser.

—Ma foi, je n'en sais rien.. Elle a assez d'esprit pour se tirer d'affaire. C'est égal, mon gendre, c'est une jolie fille et une femme supérieure.

—Oui, d'accord, fis-je en souriant, mais à présent, chère mère, puisqu'il est entendu que Suzanne fera sa première communion, avouez que vous vouliez me donner en pâture au loup, afin de reconquérir votre petite-fille.

Madame Gauthier murmura quelques paroles fort vagues, que j'acceptai comme une explication. Je ne revis plus mademoiselle de Haags et, bien mieux, je ne sus que très-longtemps après ce qu'elle était devenue.

VIII

Pour me remettre de cette chaude alerte, je m'enfuis à la campagne avec Suzanne. A vrai dire, c'est là que nous étions le plus heureux; nous y passions deux mois tous les ans, et ces deux mois valaient mieux à eux seuls que le reste de l'année. Ce qui m'avait empêché d'y rester plus longtemps, jusque-là, c'était la nécessité de m'occuper de la société par actions dont j'étais le gérant. Je fis alors une réflexion salutaire:

—J'ai soixante-cinq mille francs de rente, me dis-je; à quoi bon, pour toucher un traitement qui ne fait qu'ajouter un peu de luxe autour de nous, rester attaché à une chaîne? Coupons la chaîne, arriére le boulet! Suzanne sera toujours assez riche avec mes soixante-cinq mille francs de revenu!

Je donnai ma démission, et jusqu'à ce jour je bénis la bonne pensée qui m'inspira cette démarche.

Nous étions donc à la campagne, libres comme les oiseaux de notre parc, et presque aussi joyeux. Certes, ma vie était triste; à tout moment, malgré les années qui s'écoulaient, je me prenais à chercher ma femme auprès de moi; mais, dans mon chagrin, j'éprouvais une sorte d'apaisement, qui bien certainement venait d'elle. Je sentais que vivante, elle eût fait ce que je

faisais, et je me répétais chaque soir: Je tiens ma promesse, et Suzanne est heureuse.

Oui, parfaitement heureuse. Elle apprenait tout sans effort, sa mémoire docile la servait à souhait, son intelligence la rendait apte à tout concevoir, je ne rencontrais qu'une difficulté: l'empêcher d'apprendre trop et trop vite, afin de ne pas fatiguer ce jeune cerveau. Mais là encore elle était docile, et quand je disais: C'est assez! elle reposait parfois le livre sur la table avec regret, mais elle insistait bien rarement.

L'été fut magnifique. Nous en passâmes une partie en costume de jardiniers, à remuer des plates-bandes sous un vieux couvert de tilleuls. J'avais inventé cela pour la distraire de l'étude, et jamais nouveau propriétaire n'apporta plus d'ardeur à la création d'un jardin. Nos jardiniers—les vrais—regardaient avec stupéfaction la mignonne Suzanne bêcher, et ratisser avec une ardeur infatigable; elle transplantait les bégonias, greffait les rosiers et marcottait les œillets, comme si elle eût été spécialement créée pour cette besogne.

Il fallut lui donner une ligne de pêche pour la garantir d'une courbature; nous passâmes alors de longues heures au bord de notre ruisseau d'eau vive, à l'abri des vieux saules pleins de chenilles qui devenaient des papillons. Mais à nous deux, nous ne primes jamais qu'un goujon, goujon unique et par cela même précieux, que Suzanne voulait à toute force faire empailler. Après quelques minutes de réflexion, elle le rejeta à la rivière. Je ne sais s'il alla raconter sa mésaventure au fond des eaux, toujours est-il que nous n'en revîmes pas d'autres.

L'automne vint avec ses joies bruyantes: la vendange, les encuvées, le teillage du lin.—Suzanne allait partout, un panier ou un râteau sur l'épaule,—toujours armée de l'instrument employé ce jour-là, et qu'elle se procurait je ne sais comment. Je soupçonne cependant Pierre d'avoir été son complice. Il apportait dans les remises des paquets mystérieux qui devaient contenir les outils en question. D'ailleurs, Pierre n'avait jamais su rien lui refuser, si bien qu'un beau jour je les trouvai, dans le pressoir vide, perchés sur une échelle; de ce poste élevé, Pierre démontrait à ma fille le système ingénieux qui change le raisin en vin.

A ma voix, ils sortirent de là tous deux absolument revêtus de toiles d'araignée, avec les araignées dedans. C'est la vieille bonne qui n'était pas contente! J'engageai Pierre à faire désormais ses démonstrations de moins près.

A l'entrée de l'hiver, j'eus envie de rester à la campagne, je n'osais, craignant de rendre Suzanne encore plus sauvage, et cependant nous étions si bien

là, tout seuls!

Ma belle-mère m'écrivit que, si nous tardions encore, elle viendrait s'installer chez nous jusqu'à notre retour. Je n'hésitai plus, et j'ordonnai de faire nos malles.

Avant de partir, Suzanne voulut faire le tour de son domaine, pour dire adieu à tous ses biens; nous nous mîmes en route un beau matin. La gelée blanche s'était fondue aux premiers rayons du soleil; mais, bien chaussés de chaudes galoches en bois, nous ne craignons pas la rosée. Suzanne me tenait par la main, suivant son invariable coutume, et poussait à la fois des cris de joie et des soupirs de regret à chaque lieu de prédilection, à chaque endroit qui lui rappelait un souvenir.

—Oh! papa! s'écria-t-elle quand nous arrivâmes au bord du ruisseau, te rappelles-tu? c'est ici que nous avons pêché ce fameux goujon! Pauvre petit, comme il était content de se retrouver dans l'eau! Nous reviendrons l'année prochaine, dis?

Certes! fis-je en lui serrant la main. J'aimais autant qu'elle ces lieux où elle avait été si heureuse.

—Voilà le moulin, dit-elle plus loin, en embrassant la vallée du regard, et le chemin où il pousse des fraises, et l'avenue d'ormes, et la route de la ville, et la vieille fontaine, et tout, tout!

Elle jeta un baiser à ce doux paysage et se tut, soudain sérieuse.

—Regrettes-tu de t'en aller lui dis-je, prêt à braver ma belle-mère si Suzanne voulait rester.

—Oh! non! dit-elle joyeusement, puisque tu es toujours avec moi. Avec papa, je suis heureuse partout.

Heureuse, chère petite âme! Moi aussi, j'étais heureux partout avec elle.

IX

A Paris, nous retrouvâmes nos habitudes, y compris les dîners du jeudi, qui était devenu pour ma belle-mère un puissant dérivatif à ses ennuis; mais je dois à la vérité de reconnaître que je n'y rencontrai plus rien qui de près ou de loin ressemblât à mademoiselle de Haags.

Ma belle-mère essaya encore de me battre en brèche au sujet de l'éducation de Suzanne, et, sur un point, obtint gain de cause.

—Cette petite ne sera jamais de force à tenir sa place dans un salon, si vous ne lui laissez pas voir un peu les autres! Puisque vous ne voulez pas la mettre en pension, laissez-moi au moins la conduire à un cours de n'importe quoi, me dit un jour madame Gauthier.

—Vous avez mille fois raison, chère mère, répondis-je aussitôt. Dès demain, je conduirai Suzanne à un cours d'histoire.

—Vous-même?

—Sans doute. Qu'y a-t-il là

1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat. Audessus de VINGT dollars le paiement est divisé en 20 mois. 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat.

CREDIT

LITTERAIRE & MUSICAL

MAISON ABEL PILON

33, rue de Fleurus, 33—PARIS

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-EDITEUR

Dictionnaires — **CREDIT DE VINGT MOIS** — Encyclopédies

Histoire, — Géographie, — Littérature, — Sciences, — Voyages, — Gravures, — Publications artistiques, — Musiques Etc., Etc.

Paris, dans le Canada, 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

d'extraordinaire?

—Vous ferez une drôle de figure au milieu des ouvrages d'aiguilles de ces dames je vous en prévient, mon gendre. Enfin, c'est vous qui l'aurez voulu. Pourquoi ne voulez-vous pas me confier Suzanne? Avez-vous peur que je ne l'induisse en tentation?

—Précisément, chère mère, en tentation de ces charmantes mondanités sans lesquelles nous sommes si heureux.

Madame Gauthier haussa les épaules et me tourna le dos. Je crois même qu'entre ses dents elle m'appela Iroquois. Mais j'étais sourd à de telles appréciations.

Suzanne ne témoigna pas un empressement bien vif à l'idée d'aller au cours; à son hésitation, je dirais presque sa répugnance, je compris que ma belle-mère avait eu raison, et qu'il était temps de façonner cette jeune intelligence au monde qui devait être son milieu.

Je n'oublierai jamais l'impression étrange de frayeur et de gêne que j'éprouvai pour elle et comme elle, en la voyant traverser la salle des cours pour gagner son rang. Elle avait huit ans et paraissait grande pour son âge, grâce à la finesse de ses attaches et à l'élégance de sa taille. Toute vêtue de blanc, elle et moi nous affectionnions cette couleur,—elle avait l'air d'un flocon de laine tombé de quelques toisons. Je restai au fond de la salle, tremblant, oui, tremblant, je l'avoue, de la peur qu'elle ne fit quelque gaucherie, qu'elle ne parût ridicule; à l'idée de la voir traverser ces rangées de chaises, il me semblait prendre mes propres jambes dans un dédale de pieds et de barreaux. Bah! Suzanne semblait née dans une salle de cours. Toute rouge de confusion, mais parfaitement sûre d'elle-même, à peine assise, elle se retourna et m'envoya le plus joli sourire qui eût jamais épanoui son petit museau.

—Il y a un Dieu pour les petites filles, pensai-je, et certes ce n'est pas le même que pour les petits garçons,—car un garçon

se fût jeté par terre vingt fois avant d'arriver, et, une fois assis, n'eût plus songé qu'à dévorer sa honte!

Une ou deux voix féminines me tirèrent de cette méditation: —C'est votre fille, monsieur? —Quelle jolie enfant!—Quel âge a-t-elle?

La grâce de Suzanne avait brisé la glace, et toutes les mères voulaient la reconnaître. Je crois que la vue de Pierre, en livrée dans l'antichambre, et le piétinement de nos chevaux dans la cour, entraînent pour quelque peu dans cette sympathie.. mais chut! il ne faut pas médire.—surtout des femmes du monde! Si elles allaient me rendre la pareille!

Suzanne s'accoutuma peu à peu à l'épreuve de l'examen public; les premières fois qu'elle eut à répondre, elle cherchait ses réponses sur mon visage, et l'encouragement de mes regards lui donnait la force de vaincre sa timidité. Mais ceci fut pris en mauvaise part. Quelques dames soupçonneuses s'imaginèrent que je lui soufflais les réponses, je m'en aperçus à la froideur qu'on me témoigna les jours suivants; grâce à mon sexe, j'avais eu assez de peine à me faire tolérer pourtant!—j'étais le loup dans la bergerie,—et voilà que ce loup soufflait sa fille, comme un vulgaire camarade d'école! J'aurais volontiers protesté de mon innocence, mais à quoi bon?

J'expliquai de mon mieux à Suzanne la nécessité de ne pas me regarder pendant les leçons, et je l'informai, pour plus de sûreté, que dorénavant je resterais en arrière à une place où ma complète honnêteté ne pourrait pas être soupçonnée.

—Mais, papa, me dit Suzanne, qui m'écoutait avec beaucoup d'attention, ce serait très-mal si tu me soufflais?

—Certainement, mon enfant.

—Alors, pourquoi ces dames pensent-elles que tu fais une chose très-mal?

—Parce que..

A Continuer.